

\* COMPTE RENDU DE SEANCE \*

---

---

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

L'an deux mil cinq, le jeudi deux juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement  
convoqué le 26 mai 2005, s'est réuni  
en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

**Président** : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

**PRESENTS** :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Gilbert VEYRON, Michel FREY, Habib DARWICHE, Evelyne FONTAINE, Hafid MOUSSAOUI, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Pascal MERLE, Nasser KAIROUANI.

**ABSENT** : Alain BREUIL.

**EXCUSEE** : Isabelle CHANVILLARD.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Bruno POLGA (pouvoir à Henri PACALON), Francis GADEAU (pouvoir à Willy PLAZZI), Denis GUYON (pouvoir à Gilbert VEYRON), Françoise BOTTURA (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Patrice MANGEREST (pouvoir à Corinne DUBOS), Yves VERRIER (pouvoir à Gilbert CHAMPENOIS), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Marie-Claire LIBERGE (pouvoir à Michel FISCHER), Christine MORALES (pouvoir à Evelyne FONTAINE), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Danièle HAERI).

**Secrétaire de séance** : Mademoiselle Isabelle MARTIN-PARIS.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 27 avril 2005.

*= Après l'adoption du procès-verbal, Madame le Maire suspend la séance pour évoquer la question de la prochaine fermeture de la halte-garderie du centre social La Carnière, donne la parole aux parents présents dans la salle et leur apporte sa réponse, puis rouvre la séance =*

**Délibération n° 05.061: AFFAIRES CULTURELLES: Mise en place de classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> "musique" au collège Colette - Avenant à la convention du 17/06/2002**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les dispositions permettant de prolonger l'enseignement musical aux classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> "musique" du collège Colette en intégrant les élèves au cursus normal d'études de l'école de musique, à compter de l'année scolaire 2005-2006 ; ACCORDE aux élèves de ces classes une réduction de 50 % des droits d'inscription pour l'ensemble des disciplines et ateliers ; AUTORISE Madame le Maire à signer tel que présenté l'avenant à la convention initiale avec le collège Colette, pour valider ces nouvelles dispositions.

*= Départ à 19 heures 40 de Mme Gilardini, qui donne procuration à Mme Basson =*

**Délibération n° 05.062: RESSOURCES HUMAINES: Mise en correspon-dance de l'emploi contractuel d'assistant de direction au Centre culturel avec la grille de rémunération des attachés territoriaux (modification de la délibération n° 04.105 du 8/7/04)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal MODIFIE une ligne du tableau annexé à la délibération n° 04.105 du 8/7/04 afin de régulariser le poste d'assistant de direction du Centre culturel, en vue de l'aligner sur un indice correspondant à la grille d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 (indice brut de traitement : 542 au lieu de 529).

**Délibération n° 05.063: RESSOURCES HUMAINES: Mise à jour de l'état des effectifs du personnel au 15 juin 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 juin 2005 (recrutements : 1 ingénieur territorial principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services responsable du département "Développement et Patrimoine" + deux agents d'entretien ; suppression : 1 emploi de Directeur Général des Services Techniques) ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2005 au chapitre globalisé 012.

*= Départ de Monsieur Béranger à 19 heures 50 =*

*= Arrivée de Madame Chanvillard à 19 heures 55 =*

*= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Pacalon et se retire =*

**Délibération n° 05.064: AFFAIRES FINANCIERES: Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2004**

A la majorité (par 32 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le compte administratif du budget principal et de chacun des

budgets annexes au titre de l'exercice 2004 ; APPROUVE les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2004
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 14.588.746,31 €
  - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 6.678.284,54 €
- 2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2004
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 183.262,70 €
  - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 23.421,03 €
- 3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2004
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 97.210,67 €
  - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1.013,51 €
- 4°) Budget annexe 14 "Diffusion culturelle" – Compte administratif 2004
  - ⇒ en section de fonctionnement, un résultat de fonctionnement de 0 €
- 5°) Budget annexe 15 "Information locale" – Compte administratif 2004
  - ⇒ en section de fonctionnement, un résultat de fonctionnement de 0 €
- 6°) Budget annexe 16 "Gestion du portique" – Compte administratif 2004
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 141.764,16 €
  - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 11.344,11 €.

*= Madame le Maire revient et reprend la présidence =*

#### **Délibération n° 05.065: AFFAIRES FINANCIERES: Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2004 (budget principal et budgets annexes)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2004 à Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2004 et des comptes administratifs pour 2004 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2004 tels que présentés.

#### **Délibération n° 05.066: AFFAIRES FINANCIERES: Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2004**

A la majorité (par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal AFFECTE le résultat excédentaire 2004 de fonctionnement du **budget principal** comme suit :

- ⇒ 9.277.442,88 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2004 ;
- ⇒ 5.311.303,43 € compte 002 "Report à nouveau excédentaire" sur l'exercice 2005,

AFFECTE le résultat excédentaire 2004 de la section de fonctionnement du **budget annexe 11 "Usines-relais"** comme suit :

- ⇒ 44.950,27 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2004 ;
- ⇒ 138.312,43 € au compte 002 "Report à nouveau excédentaire" sur l'exercice 2005,

AFFECTE le résultat excédentaire 2004 de la section de fonctionnement du **budget annexe 12 "Ateliers artisanaux"** comme suit :

- ⇒ 1.013,51 € au compte 001 "Report à nouveau excédentaire d'investissement" sur l'exercice 2005 ;
- ⇒ 97.210,67 € au compte 002 "Report à nouveau excédentaire" sur l'exercice 2005,

AFFECTE le résultat déficitaire 2004 de la section de fonctionnement du **budget annexe 14 "Diffusion culturelle"** comme suit :

- ⇒ 0 € au compte 002 "Report à nouveau déficitaire" sur l'exercice 2005,

AFFECTE le résultat déficitaire 2004 de la section de fonctionnement du **budget annexe 15 "Information locale"** comme suit :

- ⇒ 0 € au compte 002 "Report à nouveau déficitaire" sur l'exercice 2005,

AFFECTE le résultat excédentaire 2004 de la section de fonctionnement du **budget annexe 16 "Gestion du portique"** comme suit :

- ⇒ 153.108,27 € à intégrer en recette du budget principal suite à la clôture de ce budget.

**Délibération n° 05.067: AFFAIRES FINANCIERES: Budget principal et budgets annexes - Exercice 2005 - Décision modificative n° 1**

A la majorité (par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 1 du budget de la Ville pour 2005, portant sur le budget principal et sur les budgets annexes 11 "Usines-relais" et 12 "Ateliers artisanaux".

**Délibération n° 05.068: AFFAIRES FINANCIERES: Subventions 2005 - Complément**

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2005 votées le 27 janvier 2005 (subventions complémentaires de fonctionnement : + 44 € imputés à l'article 6574 et + 1.784 € imputés à l'article 6745).

**Délibération n° 05.069: AFFAIRES FINANCIERES: Octroi de garantie financière à la S.A. SEMCODA (réaménagement de contrats de prêt)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à la S.A. SEMCODA, pour les prêts suivants contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur :

- de 15 % de 4.800.619,27 euros, soit 720.092,89 euros, au titre du contrat de compactage n° 19 (regroupant d'anciens contrats), selon les caractéristiques exposées (taux d'intérêt actuariel annuel: 3,56 %),
- de 15 % de 68.296,77 euros, soit 10.244,52 euros, au titre du contrat de compactage n° 123 (regroupant d'anciens contrats), selon les caractéristiques exposées (taux d'intérêt actuariel annuel: 3,70 %),
- de 100 % des 29.560,32 euros au titre de l'avenant de réaménagement du contrat de prêt n° 431173, selon les caractéristiques exposées (taux d'intérêt actuariel annuel 3,57 %),

- de 15 % de 133.461,37 euros, soit 20.019,21 euros, au titre de l'avenant de réaménagement du contrat de prêt n° 942546, selon les caractéristiques exposées (taux d'intérêt actuariel annuel: 3,56 %) ;

DIT qu'au cas où la S.A. SEMCODA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement limité à hauteur de sa garantie en ses lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

#### **Délibération n° 05.070: URBANISME ET HABITAT: Acquisition d'un appartement sis 18 rue Juliette Récamier**

**A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6)**, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 18 rue Juliette Récamier et appartenant à Madame Gambin, au prix des Domaines, soit 58.000 €, plus une commission d'agence de 6.228€ ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique, ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 58.000 € plus 6.228 € de commission d'agence, et aux frais de notaire, estimés à 3.800 €, seront imputées à l'article 238.

#### **Délibération n° 05.071: URBANISME ET HABITAT: Bilan des cessions et acquisitions immobilières - Année 2004**

**A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6)**, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2004.

#### **Délibération n° 05.072: DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN: Contrat de Ville - Programmation 2005 - Demande de subventions**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal APPROUVE la programmation 2005 du Contrat de Ville ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès de différents partenaires pour les actions de maîtrise d'ouvrage Ville de Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des actions; DIT que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon le tableau présenté.

**Délibération n° 05.073: DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN: Contrat de Ville 2000-2006 - Approbation de l'accord cadre sur la gestion sociale et urbaine de proximité 2005-2006**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le contenu de l'accord cadre 2005-2006 sur la gestion sociale et urbaine de proximité ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet accord cadre.

*= Départ de Monsieur Fischer à 20 heures 55 =*

**Délibération n° 05.074: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage rue du Progrès - Lancement de la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les CCTP et DQE du groupement Gauthier/Félix pour les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage rue du Progrès (montant estimé de l'opération : 653.773 € TTC pour 16 places) ; DECIDE de confier ces travaux à des entreprises spécialisées, désignées à la suite d'un appel d'offres ouvert ou d'un marché négocié ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents partenaires ; AUTORISE Madame le Maire à signer toutes conventions ou avenants utiles à l'engagement des actions ainsi qu'à déposer le permis de construire afférent ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2312 pour les travaux et à l'article 232 pour la maîtrise d'œuvre (programme 04028) ; DIT que les recettes seront inscrites à hauteur des subventions sollicitées.

**Délibération n° 05.075: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Réaménagement et agrandissement de la Maison de l'Emploi - Avenants n° 1 aux marchés de travaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tels que présentés sept avenants n° 1 concernant les lots 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 relatifs aux marchés des travaux de réaménagement et agrandissement de la Maison de l'Emploi (avenants portant le coût global des travaux de 1.128.680,07 € TTC à 1.167.131,09 € TTC, soit 3,40 % en plus) ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'article 2313 (programme 01.031).

**Délibération n° 05.076: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Attribution des marchés par la commission d'appel d'offres - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les documents y afférents.

**Délibération n° 05.077: ACTION SOCIALE: Dispositif "Médiation familiale" - Signature d'un protocole partenarial**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la signature, avec l'Etat, le Conseil Général et la C.A.F. de Lyon, d'un protocole partenarial pour le financement du dispositif "médiation familiale" (engagement de la Ville pour une participation financière à hauteur de 1.000 €, représentant une prise en charge de dix familles) ; CONFIE la gestion dudit dispositif au C.C.A.S. de la Ville.

**Délibération n° 05.078: AFFAIRES SPORTIVES: Fête départementale de l'U.S.E.P. le 29 juin 2005 - Mise à disposition d'équipements publics**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la mise à disposition gratuite de la piscine du Clairon à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré le mercredi 29 juin 2005 pour la grande fête départementale de l'association ; AUTORISE le concours du service des Sports pour cette manifestation.

**Délibération n° 05.079: AFFAIRES SPORTIVES: Gratuité exceptionnelle de la piscine Pierre Mendès-France du 20 juin au 28 août 2005 pour les titulaires du "Passeport-loisirs-jeunes" ou de la "Carte de l'école de sports"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu de la fermeture de la piscine d'été suite aux difficultés rencontrées et au retard pris dans les travaux de rénovation, ACCORDE, à titre exceptionnel, aux jeunes bénéficiaires du "Passeport-loisirs-jeunes" ou de la "Carte de l'école de sports" la gratuité de la piscine Pierre Mendès-France pendant la période d'été, à savoir du lundi 20 juin au dimanche 28 août 2005 inclus.

**Vœu n° 05.080: MOTIONS ET VOEUX: Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPORTE son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2012 et EMET le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**La séance est levée à vingt-et-une heures quinze.**

**Le Maire,**